



INFORMATION PRESSE

Paris, le 25 avril 2021

Vaccination contre la Covid en France Au 25 avril 2021, près de 19 640 00 000 injections ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 14 096 492 personnes ont reçu au moins une injection (soit 21 % de la population totale et 26,8 % de la population majeure) et 5 539 585 personnes ont reçu deux injections (soit 8,3 % de la population totale et 10,5 % de la population majeure)¹.

Données	Injections des dernières	Cumul au mois d'avril	Cumul total (depuis le
provisoires	24 heures		27 décembre 2020)
1ères injections	84 290	5 547 710	14 096 492
2èmes injections	40 576	2 685 329	5 539 585
Total	124 866	8 233 039	19 636 877

2. Quels sont les publics prioritaires ?

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes);
- Les personnes âgées de 55 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD et les résidents âgés de 55 ans et plus hébergés en FTM – hors professionnels ci-dessous (~21,0 millions de personnes);
- Les professionnels de santé et intervenants d'établissements de santé ou médico-sociaux (~2,5 millions de personnes) ;
- Les pompiers et aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,6 million de personnes);
- Les personnes âgées de 50 à 54 ans inclus qui présentent des comorbidités (~1,0 million de personnes);
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes);
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes) ;
- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre (~0,6 million de personnes).

¹ Données provisoires en attente de consolidation

3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet https://www.sante.fr/;
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) ou une infirmière pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendezvous.

Afin d'accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d'aller-vers sont désormais déployés :

- Une campagne d'appels sortants de l'Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
- Un numéro coupe-file dédié : depuis mercredi 31/03, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l'Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

Par ailleurs, pour faciliter la vaccination de certains professionnels considérés comme plus exposés au virus, des créneaux dédiés pour les plus de 55 ans ont été ouverts dans plusieurs centres du territoire national.

Liste des professionnels de 55 ans et plus pouvant bénéficier de ces créneaux de vaccination dédiés



* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19 accin La vaccination **POUR LE GRAND PUBLIC** AstraZeneca Pfizer-BioNTech ou Janssen ou Moderna 0 à 17 ans Je ne suis pas concerné Je n'ai pas de problème de santé Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner 18 à 49 ans J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
 Sur mon lieu de soin inclus Je n'ai pas de problème de santé Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner 50 à 54 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant J'ai un risque de forme grave de COVID-19* ans inclus J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
 Sur mon lieu de soin Chez mon médecin traitant
Chez mon médecin du travail
En pharmacie
En cabinet infirmier Je n'ai pas de problème de santé 55 à 59 Chez mon médecin traitant
 Chez mon médecin du travail
 Sur mon lieu de soin
 En pharmacie
 En cabinet infirmier ans J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * inclus J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * Chez mon médecin traitant
 Chez mon médecin du travail
 Sur mon lieu de soin
 En pharmacie
 En cabinet infirmier En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
 Sur mon lieu de soin Je suis en établissement pour Au sein de mon établissement
Chez mon médecin traitant
Sur mon lieu de soin
En pharmacie
En cabinet infirmier · Au sein de mon établissement 60 ans personnes âgées et plus Chez mon médecin traitant
 Chez mon médecin du travail
 Sur mon lieu de soin
 En pharmacie
 En cabinet infirmier En centre de vaccination Je vis à domicile (ou dans une autre structure) N.B.: • Les femmes enceintes à partir du 2° trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination. Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles. • Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer. version : samedi 24 avril 2021